

Expériences présentées



Etats généraux de la nuit à Paris,
et projets lancés à l'issue de ces
travaux



Temps de travail pour le nettoyage
en journée



Accessibilité aux services pour les
PIMMS

Mairie de Paris

Hôtel de Ville
75004 Paris

Nombre d'habitants

2,24 millions

Superficie

105,4 Km²

Densité

21 200 habitants/km²

Population

Hommes : 47 %
Femmes : 53 %

Enfants (0-14 ans) : 14,34 %
Jeunes (15-29 ans) : 23,71 %

Adultes (30-59 ans) : 42,01 %
Seniors (+ de 60 ans) : 19,94 %

Population immigrée : 20,31 %

Mission temps

Pôle des Usagers, de la Qualité et des Temps (Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires – Sous-direction des Usagers et des Associations)

Elu en charge des politiques temporelles

Philippe DUCLOUX Adjoint au Maire chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du Bureau des Temps

philippe.ducloux@paris.fr

01 42 76 53 88

Contacts administratifs

Véronique PELLETIER Sous-directrice des Usagers et des Associations

veronique.pelletier@paris.fr 01 42 76 75 99

Anne-Marie CULERIER Cheffe du Pôle des Usagers, de la Qualité et des Temps

anne-marie.culierier@paris.fr 01 42 76 74 64

Thierry HALAY Chef de Projet au Pôle des Usagers, de la Qualité et des Temps

thierry.halay@paris.fr 01 42 76 63 81

Peggy BUHAGIAR Cheffe de Projet au Pôle des Usagers, de la Qualité et des Temps

peggy.buhagiar@paris.fr 01 42 76 50 26



Etats Généraux de la nuit à Paris et projets lancés à l'issue de ces travaux

L'échelle géographique

Ville de Paris.

Le(s) initiateur(s)

Mairie de Paris.

Les partenaires

Région Ile-de-France, Mairies d'arrondissements, Préfecture de Police, syndicats d'établissements ouverts en soirée, associations de riverains, associations de prévention, et d'insertion sociale, syndicats d'entreprises, partenaires culturels, STIF, RATP...

L'équipe

Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires, Pôle Usagers, Qualité et Politiques Temporelles.

Website

http://www.paris.fr/politiques/citoyennete/dossiers-d-actualite/paris-la-nuit/rub_7827_dossier_62773_port_18040

La période

- Etats Généraux de la nuit : novembre 2010
- Projets lancés : de novembre 2010 à aujourd'hui, comité de pilotage du suivi des Etats Généraux de la nuit tous les 6 mois..

Le projet

Organisés par la Ville de Paris, en lien avec la Région Île-de-France et la Préfecture de Police, les premiers Etats Généraux des nuits de Paris ont réuni plus de 1000 participants - citoyens, conseillers de quartier et de la jeunesse, associations de riverains, acteurs de la nuit, chercheurs, élus... - pendant deux jours et une nuit.

Les échanges ont permis de formuler des propositions pour construire un « mieux vivre ensemble » la nuit, et conjuguer ainsi harmonieusement les différents usages nocturnes.

Chaque atelier thématique a permis de valider le lancement et le financement d'une quinzaine de projets et des expérimentations dans les six domaines ci-dessous, soit directement par la Ville de Paris, soit par des partenaires extérieurs.

Domaine d'application prioritaire

- Relations entre riverains et nuit festive.
- Prévention des conduites à risque.
- De nouveaux espaces pour les nuits.
- Lutte contre les discriminations.
- Mobilités.
- Promotion de la vie nocturne.

Les bénéficiaires

Habitants, usagers de services nocturnes à Paris (salariés et sortants nocturnes y compris les très jeunes), établissements nocturnes.

Les objectifs

Tout en représentant un enjeu de développement économique, le temps de la nuit constitue en effet un enjeu local de politique publique dans le domaine des déplacements, des services aux salariés, de la conciliation des usages sur l'espace public et enfin de l'aide aux personnes vulnérables et aux plus démunis. Les objectifs étaient de :

- Mieux connaître les usages, pratiques, besoins et attentes de tous les acteurs concernés par la nuit, aussi bien les usagers directs que les habitants et les acteurs économiques et services publics.
- Favoriser le lancement de projets et l'engagement des différents partenaires concernés.



La méthodologie

En amont :

- De nombreuses études socio-économiques sur tous les thèmes ci-dessus.
- La construction des ateliers en identifiant les projets potentiels à lancer avec les différents partenaires.

Lors des Etats Généraux de la Nuit :

- Une plénière pour partager toutes les connaissances et résultats des études, présenter les pistes de travail.
- 10 ateliers thématiques en parallèle pour choisir les projets à lancer et valider les engagements de chaque acteur sur ces projets.

En aval : le suivi des projets avec un comité de suivi

- Actions directes de la Ville sur certains projets : Chill out, espaces ouverts à l'extérieur de prévention des risques, ouverture de centres d'animation en soirée, élaboration de chartes locales des usages de l'espace public, création de commissions de médiation dans chaque arrondissement, projet de conciliation des usages nocturnes localisé dans le 11^e arrondissement.
- Subventions ou financement de la Ville à des organismes ou associations pour aider au montage d'autres projets : Les Pierrots de la Nuit, interventions artistiques nocturnes pour sensibiliser les sortants nocturnes aux nuisances sonores ; participation financière au STIF pour le renforcement et la création de nouvelles lignes Noctilien.
- Suivi d'autres projets externes.

Le budget

Par an, on peut estimer que la Ville de Paris investit entre 250 à 300 000 € sur le sujet de la nuit.

L'évaluation

Le suivi des Etats Généraux de la nuit avec tous les partenaires internes et externes afin de mesurer :

- La pertinence des dispositifs mis en place ;
- La poursuite de ces actions ;
- La nécessité d'une extension de ces dispositifs ou le renforcement des aides.

Les points forts

- Montrer l'implication de la Ville de Paris sur ce sujet pour être identifié comme un partenaire central et fédérateur.
- Elargissement de la problématique Nuit (et pas seulement cantonné aux conflits entre riverains et établissements nocturnes).
- Inscription dans la durée des actions et projets lancés depuis 2010.

Les points faibles

- Pérenniser les aides et financements.
- Elargir la réflexion et impliquer des acteurs au niveau de la métropole parisienne.
- Continuer à rendre visibles les retombées positives des actions menées.



Temps de travail pour le nettoyage en journée

L'échelle géographique

Ville de Paris.

Le(s) initiateur(s)

A la demande, courant 2007, de M^{me} Anne Hidalgo, 1^{re} adjointe au Maire, le Bureau des Temps a eu pour mission d'étudier la mise en place d'une expérimentation d'organisation des prestations de ménage en journée, sur l'exemple de la Ville de Rennes.

La direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT), en charge notamment du nettoyage des locaux sur l'ensemble des sites administratifs de la Ville de Paris, est au cœur de ce projet.

Les partenaires

Un groupe de travail associant la fédération des entreprises de propreté et des services associés (FEP), sa délégation régionale (le GIFEN), des représentants syndicaux (CFDT, CFE-CGC), l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), diverses sociétés prestataires (VBN, ISS..) ou donneurs d'ordre (Danone, l'Oréal...) ainsi que la DILT.

La période

- Groupe de travail de juillet 2007 à janvier 2009
- Mise en place d'expérimentations de nettoyage en journée à partir de 2008 :
 - Les locaux des services centraux de la DILT et d'une partie des services de la direction des Affaires culturelles (DAC) situés au 207, rue de Bercy à Paris 12^e avec du personnel en régie (2 agents à temps plein pour 1 900 m² sur 4 niveaux).
 - Les locaux du Bureau de l'Habillement de la DILT situés 8, cour Saint Eloi à Paris 12^e avec du personnel en régie (1 agent à temps plein pour 1 800 m² sur 3 niveaux).
 - Le site de Chaligny (5, rue de Chaligny à Paris 12^eème) avec la société sur marché VBN.
 - Les locaux de la DAC au 55, rue des Francs Bourgeois à Paris 4^e (2 800 m² sur 2 niveaux et 4 agents en régie).

- Les bureaux des élus et des cabinets au 9, place de l'Hôtel de Ville avec du personnel en régie (5 900 m² sur 4 niveaux avec 6 agents à temps plein).
- La Mairie du 9^e arrondissement avec 4 agents en régie à temps plein pour 4 000 m²
- La Mairie du 3^e arrondissement avec 6 agents en régie à temps plein pour 6 000 m².
- Le site administratif du 103 avenue de France 13^e arrondissement, 13 500 m² 91 heures pour 13 agents.
- Le site du Centre administratif 17 bd Morland, 4^e arrondissement, 32 000 m² 224 h pour 32 agents.
- Le site du 2 rue Lobau qui abrite la DRH et quelques services de la DUCT depuis le 1^{er} octobre 2012 (9 agents, 1 ETP pour 1000 m²).
- Le site de la DASCO (Affaires scolaires) au 3 rue de l'Arsenal depuis le 1^{er} octobre 2012 (6 agents).
- La mairie du 10^e arrondissement (6 agents), la mairie du 2^e arrondissement (3 agents) ainsi que le 4 rue Lobau en décembre 2012.

196 agents ont été titularisés depuis le début du passage en journée sur des postes à temps plein.

Avec le redéploiement du ménage en journée sur ces sites, la surface totale nettoyée en journée est d'environ 15 % des surfaces nettoyées à la Ville, l'objectif à plus long terme étant d'atteindre les 40 %.

Le projet

Ce projet consiste à faire intervenir les agents de nettoyage en journée, le ménage des bureaux étant par conséquent effectué en présence de leurs occupants. Il vise, par cette nouvelle organisation du temps de travail, à améliorer la condition des agents de nettoyage en régie (environ 650 agents à ce jour soit 474 ETP).

Domaine d'application prioritaire

Sites administratifs.



Les bénéficiaires

Agents de ménage.

Les objectifs

Permettre une meilleure articulation des temps de vie professionnelle et personnelle des agents de ménage qui sont en majorité des femmes contraintes à des temps fragmentés tôt le matin et tard le soir. Apporter une réponse aux difficultés professionnelles et sociales des agents de la DILT : temps partiel non choisi, horaires fractionnés, intervention le matin de bonne heure, problèmes d'efficacité, d'absentéisme et de motivation.

La méthodologie

Chaque mise en place d'une expérimentation est soigneusement préparée avec les agents de ménage volontaires formés à ces nouvelles pratiques et les occupants du site.

Présentation du dispositif mis en place début décembre 2008 dans les locaux de la DILT, Tour Mattéi :

- Surface de 1 900 m² sur 4 niveaux, 140 agents y travaillant (sans accueil du public).
- Nombre d'agents de ménage : 2 agents fixes à temps plein (contre 4 agents à temps partiel) + 2 agents volants pour assurer les remplacements.
- Nombre d'heures : 14 heures / jour (contre 17,5 heures / jour en horaire du matin).
- Horaires d'intervention : 2 brigades
 - 1 agent de 7h à 14h45.
 - 1 agent de 9h à 16h45.
- Fréquence des prestations : 1 étage à fond par semaine et prestations de base sur les autres étages le reste de la semaine (modèle Rennes).
- Temps d'intervention théorique par poste de travail : 15 minutes pour prestations complètes / moins de 5 minutes pour prestations de base.

L'évaluation

Les résultats de l'enquête de satisfaction après 3 mois de fonctionnement sont les suivants :

- Note moyenne de 8,9/10 sur l'état de propreté de l'espace de travail.
- 64 % des agents des bureaux considèrent que l'état de propreté s'est amélioré.
- Pour 78 %, le ménage en journée n'est pas une source de dérangement.

Les points forts

- Au niveau des agents :
 - Ne sont plus des inconnues mais des collègues.
 - Plus grande motivation et un épanouissement des agentes.
 - Tranche horaire permettant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale.
 - Réactivité des agentes pour s'adapter, au quotidien, aux conditions d'intervention en fonction des contraintes des services.
 - Valorisation et reconnaissance de leur professionnalisme.
- Au niveau des services :
 - Prise de conscience par les utilisateurs des bureaux qui s'accompagne d'un plus grand respect.
 - Pour 78% des personnels, le ménage en journée n'est pas source de gêne et sont satisfaits des relations avec les agentes de nettoyage.



Accessibilité aux services pour les PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services)

L'échelle géographique

Ville de Paris (12^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements).
A noter qu'il existe une Union Nationale des PIMMS qui regroupe la cinquantaine de PIMMS existants dans une trentaine de communes.

Le(s) initiateur(s)

Mairie de Paris et association PIMMS de Paris.

Les partenaires

Mairies d'arrondissements, Préfecture, Eau de Paris, EDF, GDF Suez, ICF La Sablière, Keolis, La Poste, SNCF...

L'équipe

Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (Pôle Usagers, Qualité et Temps), en lien avec l'association PIMMS de Paris.

Website

<http://www.pimms.org>

La période

- 18^e arrondissement 11, avenue de la Porte Montmartre, premier PIMMS parisien, ouvert le 18 octobre 2004 (au sein du bureau de Poste Paris Bichat) ;
- 20^e arrondissement : 15, cité Champagne - Ouvert le 15 février 2006 (avec un Point d'Accès au Droit) ;
- 19^e arrondissement (Porte d'Aubervilliers) : 206 bd Mac Donald, ouvert fin janvier 2007 (locaux actuellement partagés avec l'association Espace 19) ;
- 15^e arrondissement : 66, rue de Dantzig, ouvert le 17 juillet 2007 (avec une Maison des Associations et un Point d'Accès au Droit) ;
- 12^e arrondissement, 181, avenue Daumesnil, ouvert le 20 septembre 2007, dans l'ancienne gare de Reuilly (avec une Maison des Associations et le Carrefour des Associations Parisiennes).

Le projet

Le Maire de Paris a décidé en 2002 de mettre en place des Maisons des Services Publics (MSP) afin de faciliter les démarches des usagers et renouer le dialogue avec les services publics.

L'objectif est aussi de permettre à différents publics, en priorité dans les quartiers Politique de la Ville, d'accéder plus facilement à des droits sociaux et de limiter les temps d'attente et de déplacement des usagers.

Ces MSP sont gérées par l'association PIMMS de Paris à travers des marchés publics (1 par site).

Les PIMMS renseignent les usagers sur les démarches auprès de différents services publics en prenant en compte la globalité de leur situation et les aident concrètement à remplir un formulaire, constituer un dossier, comprendre une facture, prendre un rendez-vous avec le bon interlocuteur, etc.

Domaine d'application prioritaire

Accessibilité aux services publics.

Les bénéficiaires

Tous les usagers et notamment les habitants des quartiers Politique de la Ville ou de ceux situés à proximité.

Les objectifs

- Faciliter les démarches administratives des usagers.
- Limiter les temps d'attente aux guichets et les temps de déplacements.



La méthodologie

- Etude préalable des besoins dans les territoires identifiés.
- Examen des modalités de gestion possibles.
- Passation d'un marché sur la base d'un cahier des charges.
- Accompagnement du dispositif par le PUQT.

Le budget

Budget 2013 de 1 173 000 € pour les 5 sites (avec locaux), dont environ 25 % financés par Ville de Paris, 34 % par entreprises et organismes publics et 33 % par l'Etat (aides à l'emploi).

L'évaluation

Principaux indicateurs :

- Nombre d'accueils réalisés (près de 40 000 en 2012 sur les 5 sites) ;
- Nombre et répartition des motifs d'accueil (plus de 60 000 motifs en 2012).

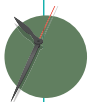
Les points forts

- Temps des démarches facilité.
- Aide personnalisée prenant en compte la situation globale de l'utilisateur.
- Dispositif partenarial associant plusieurs services publics.

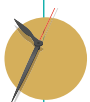
Les points faibles

- Equilibre financier à pérenniser dans un contexte budgétaire difficile.
- Le dispositif repose sur des emplois aidés (hors l'encadrement) à fort taux de rotation.
- Certains arrondissements qui auraient besoin des services d'un PIMMS ne sont pas couverts.

Expériences présentées



Elaboration d'un cadre stratégique des politiques temporelles pour la Ville et l'Agglomération de Rennes



Hyperpointe métro



Préparation de la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la Ville de Rennes

Rennes

Hôtel de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
CS20723
35207 Rennes Cedex 2

Nombre d'habitants

207 178

Superficie

50,39 Km²

Densité

4 111 habitants/km²

Population

Hommes : 47 %
Femmes : 53 %

0-19 ans : 22,5 %
20-39 ans : 38,1 %

40-59 ans : 21,7 %
60-79 ans : 13 %
+ 80 ans : 4,6 %

Population immigrée : 6 %

Mission temps

Bureau des temps

Elue en charge des politiques temporelles

Jocelyne BOUGEARD

Adjointe au Maire déléguée aux temps de la ville, aux droits des femmes, à l'égalité des droits et à la laïcité
Conseillère de Rennes Métropole

j.bougeard@ville-rennes.fr

02 23 62 14 75

Contacts administratifs

Evelyne REEVES

e.reeves@agglo-rennesmetropole.fr

Catherine DAMERON

c.dameron@agglo-rennesmetropole.fr

02 23 62 20 95



Elaboration d'un cadre stratégique des politiques temporelles pour la Ville et l'Agglomération de Rennes

L'échelle géographique

Aire métropolitaine.

Le(s) initiateur(s)

Bureau des Temps, Ville de Rennes et Rennes Métropole.

Les partenaires

Ensemble des directions de la Ville et de l'agglomération, élus référents.

L'équipe

Elus :

- Jocelyne BOUGEARD, Adjointe au Maire déléguée aux temps de la ville, aux droits des femmes, à l'égalité des droits et à la laïcité, Conseillère de Rennes Métropole.

Bureau des temps :

- Evelyne REEVES, Responsable du Bureau des Temps et Catherine DAMERON, Chargée de mission.

Website

<http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/elus-institution-citoyennete/l-agenda-21/la-politique-temporelle/>

La période

- Automne 2011 à printemps 2012: rencontre des services Ville et agglomération.
- Printemps 2012 à automne 2012 : présentation dans les instances politiques de la Ville (groupes de travail thématiques des élus) et de l'agglomération (Bureaux de commissions).
- Janvier 2013 : validation finale en Bureau Prospective de Rennes Métropole et Groupe de Travail Cohésion sociale de la Ville.

Le projet

Le Bureau des Temps rennais a été créé en 2002, à la suite de la parution du rapport parlementaire d'Edmond Hervé sur « le temps des villes » et en lien avec la délégation aux « temps de la ville » portée par Jocelyne Bougeard, adjointe au Maire. Il travaille sur l'articulation des temps personnel, familial, professionnel, social et

civique, et propose des réponses au bénéfice de la qualité de vie personnelle et collective et de plus d'égalité.

Fortement marqué par les questions d'égalité entre les femmes et les hommes portées dans le cadre du programme Equal entre 2002 et 2008, le programme du mandat 2008 élargit ses missions aux questions des horaires des services publics, de l'aménagement (proximité et polyvalence des équipements, déplacements...) et confirme son rôle de sensibilisation, de formation et de concertation sur les questions temporelles.

La mutualisation du Bureau des Temps en 2010 (c'est-à-dire son intégration dans l'organigramme à la fois de la ville de Rennes et de Rennes Métropole, communauté d'agglomération) ouvre de nouvelles perspectives tant thématiques (déplacements, aménagement, développement économique) que géographiques (zones d'activité, temps périurbains...). Son intégration au sein du Service Prospective, Évaluation et Développement Durable, et de la Direction de la Stratégie et du Rayonnement métropolitain, en charge de la stratégie de développement durable (Agenda 21), de la planification (SCOT- Schéma de Cohérence Territoriale), mais également de la politique TIC impactant fortement les dimensions temporelles, offre un positionnement transversal légitime pour interroger les différentes politiques publiques de Rennes et Rennes Métropole.

Le Bureau des Temps relève de la délégation « temps de la Ville » portée par Jocelyne Bougeard, adjointe à la Ville de Rennes et conseillère communautaire, confortée par un double rattachement politique : pour Rennes Métropole, le bureau prospective et développement durable du territoire, présidé par Bernard Poirier, et pour la Ville de Rennes, le groupe de travail cohésion sociale et citoyenneté, présidé par Didier Le Bougeant.



Le Bureau des Temps a saisi l'opportunité de ce nouveau contexte mutualisé pour élaborer un «cadre stratégique» visant à proposer un cadre d'intervention du Bureau des Temps. Il s'agissait à la fois de :

- rappeler les motivations qui guident l'adoption de politiques temporelles ainsi que l'expertise que peut apporter le Bureau des Temps, dans un objectif de sensibilisation,
- de préciser les enjeux d'une approche temporelle à Rennes à l'horizon 2020. Par « politiques temporelles », on entend la prise en compte transversale du temps dans les politiques publiques locales et non une politique sectorielle à part,
- et de présenter les actions à mettre en œuvre dans les prochaines années, sous forme de programme de travail pluriannuel et partagé entre Ville et agglomération.

Domaine d'application prioritaire

- Toutes thématiques.

Les bénéficiaires

L'ensemble des habitants du territoire de Rennes Métropole, par une meilleure prise en compte de leurs usages et contraintes temporelles dans l'ensemble des politiques publiques de la Ville et de l'agglomération.

Les objectifs

Sensibiliser l'ensemble des élus et services à l'importance de la dimension temporelle dans les décisions collectives et individuelles et à l'importance de la prise en compte des temps dans les politiques publiques afin de :

- agir pour plus d'égalité sociale ;
- rendre le territoire plus accessible et fluide ;
- répondre aux contraintes d'un monde de ressources finies.

La méthodologie

Entretiens individuels – Présentations en réunions d'élus et travail de priorisation - Rédaction.

Pour chaque thématique, le Bureau des temps prépare l'identification de champs possibles pour l'approche temporelle, notamment par un travail de benchmark et de veille documentaire.

Une officialisation de ce cadre stratégique est en cours.

Le budget

Personnel permanent.

L'impact

Ce sont les actions prévues dans le cadre stratégique qui auront chacune un impact sur la vie sociale du territoire. Le travail préparatoire quant à lui a permis de sensibiliser les élus et services à la dimension temporelle de manière transversale.

L'évaluation

- Ajustement annuel du programme pluriannuel de travail sous forme de lettres de commande.
- L'évaluation est prévue pour chacune des actions du cadre stratégique.

Les points forts

- Nouveau positionnement transversal du Bureau des temps et soutien apporté par le service et la Direction de rattachement.
- Sensibilisation des élus et services aux enjeux temporels.
- Document fondateur et communicable sur les politiques temporelles à Rennes.

Les points faibles

- Proposition d'une rencontre transversale des services sur l'approche temporelle reportée après la finalisation du cadre stratégique.
- Retard dans l'officialisation du cadre stratégique une fois adopté.
- Communication tardive envers les services sur les résultats de leur consultation.



Hyperpointe métro

L'échelle géographique

Ville de Rennes.

Le(s) initiateur(s)

Bureau des Temps de la Ville de Rennes - Rennes Métropole / Service des transports urbains.

Les partenaires

Université Rennes 2, Keolis Rennes.

L'équipe

Elus :

- Jocelyne BOUGEARD, Adjointe au Maire déléguée aux temps de la ville, aux droits des femmes, à l'égalité des droits et à la laïcité, Conseillère de Rennes Métropole ;
- Guy JOUHIER, Vice-Président aux transports et aux infrastructures de Rennes Métropole

Service transports urbains :

- Eric DISERBEAU, Responsable,
- Mylène PERIDY, Chargée de mission.

Université Rennes 2 :

- Amine AMAR, Directeur général des services, Pierre BAZANTAY, Nicole MENAGER et Alain ABELHAUSER, Vices présidents à la vie étudiante.

Keolis Rennes :

- Ronan COATANEA, Directeur du marketing
- Sébastien LEPAROUX, Responsable des études.

Bureau des temps :

- Evelyne REEVES, Responsable du Bureau des Temps
- Julien DUPUY, Stagiaire puis Chargé de mission.

Plus largement, un comité de pilotage a réuni, sur la durée de la phase préparatoire, les représentants des organismes situés sur le passage de la ligne de métro : DGS et Présidents des Universités Rennes 2 et Rennes 1, Proviseurs des Lycées Coetlogon et Victor et Hélène Basch, DRH du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes. Elus, services concernés de Rennes Métropole et l'entreprise Keolis Rennes.

Website

<http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/elus-institution-citoyennete/l-agenda-21/la-politique-temporelle/>

La période

Février 2011 - juin 2013.

Le projet

Entre 7h40 et 8h00 dans le métro rennais un phénomène d'hyperpointe (près de 7 000 voyageurs) est constaté provoquant l'allongement des temps de déplacement, des problèmes d'évacuation des quais, des coûts supplémentaires, l'altération de l'image de marque du métro... et un encouragement à l'utilisation de la voiture. Les solutions techniques apportées (achat de rames, reconfiguration des wagons...) restent insuffisantes.

L'expérimentation menée par le Bureau des temps prend la forme d'une concertation réunissant les générateurs de flux sur le site : Universités, Collèges, Lycées, CHU, mais aussi l'exploitant du réseau de transport (Kéolis Rennes), le CROUS, les mutuelles étudiantes et les représentants étudiants. Elle aboutit à la rentrée 2012 à un dédoublement de l'heure de début des cours (8h15 et 8h30) à l'Université Rennes 2. Le bilan de cette modification effectué en novembre 2012 montre un lissage de la pointe du matin de 5 % en moyenne alors même que la fréquentation globale augmente de 6 %, le flux se reportant sur la tranche suivante, ainsi que la résolution des principaux points noirs cités ci-dessus.

Le projet se distingue par le soin apporté aux phases de concertation et d'évaluation. La rigueur de l'évaluation (comptage sur le terrain, analyse des données billettiques), a notamment permis d'éviter que l'augmentation globale de la fréquentation du métro ne masque les résultats obtenus.



Domaine d'application prioritaire

- Transports.

Les bénéficiaires

- Passagers du métro, étudiants, ensemble de la population.

Les objectifs

Apporter une solution à la congestion du métro le matin en modifiant les horaires de début des cours des étudiants usagers de la ligne.

La méthodologie

Concertation, étude approfondie, expérimentation.

Le Bureau des Temps a d'abord pris contact avec l'ensemble des générateurs de flux, pour leur présenter le projet et les convaincre de son bien-fondé, notamment à l'aide d'une présentation des expérimentations déjà menées ailleurs (Poitiers, Lyon, Montpellier) et des enseignements pouvant en être tirés. Ceux-ci se sont remarquablement prêtés au jeu en fournissant leurs effectifs détaillés, avec une prise en compte fine des absences sur certaines périodes de l'année, pour stages, alternance...

Cette première phase permet de conclure que seul le décalage des horaires de cours de l'Université Rennes 2, principal générateur de flux, est en mesure de réduire l'hyperpointe.

Différents scénarios de décalage sont ensuite explorés : décalage des cours de plusieurs des générateurs de flux (rapidement écarté), décalage global de l'ensemble des cours de l'Université Rennes 2 à 8h30, puis à 8h, suivi d'études d'impact approfondies. Au fur et à mesure que les résultats sont affinés, il apparaît qu'un décalage global des horaires ne résoudrait pas le problème de saturation mais ne ferait que le décaler dans le temps. Après une période ayant failli aboutir à l'abandon du projet, la solution d'un dégroupage des étudiants, écartée par l'Université au début des travaux en raison de la complexité de l'organisation des plannings universitaires, est à nouveau envisagée. C'est sur cette base que les discussions reprennent en mars 2011, avec comme perspective de maintenir un groupe d'étudiants à 8h15

et de décaler le second à 8h30 ou 8h45. Le début de l'expérimentation a été fixé en septembre 2012. Le projet est complété par une réflexion globale sur les conséquences potentielles de ce décalage sur le temps des étudiants, avec en point d'orgue l'allongement de la pause méridienne.

Le budget

Personnel permanent de RM, personnel de l'exploitant du réseau de transport Keolis.

L'impact

Mise en œuvre en septembre 2013, la décision de prolonger la modification des horaires a été prise dès le printemps 2013, au regard des éléments fournis par l'évaluation. L'amélioration du confort et la résorption des points noirs évoqués plus haut ont été confirmées tant par le personnel de l'Université et les membres du comité de pilotage que par les représentants étudiants. L'action apparaît comme un exemple à transposer au niveau national.

L'évaluation

Prévue en 2013-2014 : comité de suivi.

Les points forts

- Qualité de la concertation, acculturation des membres du partenariat, rôle de « tiers neutre » du bureau des temps ;
- Soin apporté à l'évaluation ;
- Une expérimentation remarquable, qui ouvre le débat sur la question de la mise en place d'incitations financières aux entreprises qui accepteraient de revoir leurs horaires pour agir sur les flux ;
- Une expérimentation reconduite unanimement à la rentrée 2013.

Les points faibles

- Durée de l'expérience (report de l'expérimentation sur deux rentrées universitaires) ;
- Difficulté d'évaluer l'impact en termes de développement durable ;
- A ce jour, pas de suite au projet d'allongement de la pause méridienne.



Préparation de la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la Ville de Rennes

L'échelle géographique

Ville de Rennes.

Le(s) initiateur(s)

Direction Éducation Enfance, Bureau des Temps de la Ville de Rennes.

Les partenaires

Direction Vie Associative Jeunesse, Direction des sports, Direction Générale Culture.

L'équipe

Elus :

- Jocelyne BOUGEARD, Adjointe au Maire déléguée aux temps de la ville, aux droits des femmes, à l'égalité des droits et à la laïcité, Conseillère de Rennes Métropole,
- Gwenaële HAMON, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation et à la jeunesse,
- Gaëlle ANDRO, Première adjointe, Déléguée aux Finances, à l'administration générale et à la Coordination des Politiques Publiques.

Direction Education Enfance :

- Clémence DURU, Directrice et l'équipe de Direction Bureau des temps :
- Catherine DAMERON, Chargée de mission au Bureau des Temps
- Direction Vie Associative et Jeunesse : Didier MASSE, Directeur et Rozenn Le PROUD'HOM, Référente enfance ;
- Direction des Sports : Pierre LECLERCQ, Directeur et Jonathan LOYARTE, Directeur adjoint ;
- Direction Générale Culture : Cécile BIZOT, Directrice des publics et des transversalités, et Nathalie RIBET, Chargée de mission.

Plus largement, un comité de pilotage a réuni sur la durée de la phase préparatoire, les élus et services concernés par la mise en place de la réforme..

Le Comité Interpartenarial de suivi du Projet Educatif Local, associant les partenaires extérieurs (Inspection

d'Académie, CAF, Associations...) s'est réuni à trois reprises sur le sujet.

Website

<http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/elus-institution-citoyennete/l-agenda-21/la-politique-temporelle/>

La période

Septembre 2012 - juin 2013.

Le projet

La réforme des rythmes éducatifs, initiée à l'échelle nationale, a pu être appliquée à Rennes dès septembre 2013 grâce au travail préparatoire auquel le Bureau des Temps a contribué. Rennes, Ville éducatrice, mobilisait déjà autour du renouvellement de son projet éducatif local des représentants des différents acteurs éducatifs du territoire. Par ailleurs, deux écoles rennaises avaient déjà expérimenté des horaires plus adaptés aux rythmes biologiques des enfants.

Rennes a également animé un groupe de travail de Tempo sur le sujet. En effet, la réforme des rythmes éducatifs intéresse les politiques temporelles à plusieurs niveaux :

- Au cœur de la réflexion, l'aménagement du temps des enfants doit permettre un nouvel équilibre entre temps scolaire, périscolaire et familial.
- Au-delà, ce débat réinterroge l'ensemble des rythmes de vie des familles avec enfants et notamment le temps de travail des actifs, dans une perspective sociétale
- Enfin, l'école joue un rôle de « générateur de temps », c'est-à-dire qu'elle impacte fortement le rythme des territoires et l'organisation des services locaux et de transports : services périscolaires, activités culturelles et sportives, équipements culturels, sportifs ou touristiques, mais aussi plus largement le temps



de travail des adultes, la fréquentation des services et des commerces, les flux de déplacements... Cette dimension territoriale doit être prise en compte dans la méthodologie de concertation et les réponses apportées.

Ces 3 dimensions ont été soulignées par Tempo Territorial dans ses contributions à la réforme et dans les partenariats noués à l'occasion de la réforme avec l'ANDEV (association nationale des directeurs de l'éducation des villes) et le RFVE (réseau français des villes éducatrices). L'enquête menée par Tempo auprès de 10 villes ayant expérimenté la semaine de 4,5 jours a également permis de confirmer que, face à des objectifs similaires (respecter des rythmes biologiques des enfants, limiter la fatigue, favoriser les temps d'apprentissages...), les réponses en termes d'horaires pouvaient être très variées.

Domaine d'application prioritaire

Éducation.

Les bénéficiaires

Enfants rennais, agents des services concernés, associations du territoire intervenant auprès des enfants.

Les objectifs

Préparer la définition et la mise en œuvre de nouveaux horaires scolaires en tenant compte de l'ensemble des paramètres et des partenaires liés à la question des rythmes éducatifs.

La méthodologie

Enquête – cartographie – groupes de travail par territoire pour les associations.

Dans un premier temps, dans l'attente du cadrage national, le Bureau des Temps a recensé les impacts potentiels de la réforme pour les différents services de la ville et a mené une enquête auprès des acteurs associatifs intervenant auprès des enfants (temps péri et extrascolaire : une trentaine d'associations interrogées),

dans une approche systémique et territoriale présentée ci-dessus. Une cartographie a notamment été proposée, permettant de visualiser par « isochrones » les équipements et services accessibles à proximité de chaque école publique de Rennes, en 10 ou 15 minutes à pied à vitesse d'enfants.

Ayant annoncé sa décision d'appliquer la réforme dès septembre 2013, la Ville a ensuite mené une consultation des parents d'élèves, des directeurs d'école (consultation menée par les services académiques) et poursuivi ses échanges avec le monde associatif. Ces échanges se sont poursuivis après l'annonce de la proposition d'horaires scolaires, validés ensuite par l'éducation nationale, à l'échelle de chaque école et se poursuivront dans le cadre d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la réforme.

Le budget

Personnel permanent.

L'impact

La réforme est mise en œuvre en septembre 2013 donc ses impacts ne sont pas encore connus. La phase préparatoire a permis de renforcer la transversalité entre services, la prise de conscience des enjeux temporels locaux.

L'évaluation

Prévue en 2013-2014 : comité de suivi.

Les points forts

- Anticipation, notamment avec le monde associatif.
- Prise de conscience du rôle de l'école comme « générateur de temps » et plus globalement des enjeux temporels pour le territoire.
- Transversalité entre services internes à la Ville.

Les points faibles

- Réforme critiquée à l'échelle nationale.
- Diversité des positionnements des acteurs éducatifs autres que la Ville.
- Délais de mise en œuvre de la réforme.

Expériences présentées



Offrir un accueil aux écoliers avant la classe



Généralisation de l'allongement de la pause méridienne



Ouvrir les espaces Jeunesse le samedi

Ville de Saint-Denis
Hôtel de Ville
BP 269
93205 Saint-Denis cedex

Nombre d'habitants
105 749

Superficie
12,4 Km²

Densité
8 555,7 habitants/km²

Population
Hommes : 50,2 %
Femmes : 49,8 %

Enfants (0-14 ans) : 23,6 %
Jeunes (15-29 ans) : 23,5 %

Adultes (30-59 ans) : 40,6 %
Seniors (+ de 60 ans) : 12,3 %

Population immigrée : 36 %

Mission temps Mission des Temps Urbains

Elu en charge des politiques temporelles

Patrick VASSALLO

Conseiller municipal délégué égalité des droits, services publics, prestations administratives, temps de la ville, emploi et insertion

patrick.vassallo@ville-saint-denis.fr

01 49 33 62 27

Contact administratif

Juliette SEYDI

Collaboratrice du Maire

juliette.seydi@ville-saint-denis.fr

01 49 33 64 77



Offrir un accueil aux écoliers avant la classe

L'échelle géographique

Ville de Saint-Denis.

Le(s) initiateur(s)

La direction de l'enfance de la Ville de Saint-Denis.

Les partenaires

5 associations de quartier ou de parents (B' Dreams, Comme Un Poisson dans l'Eau, Mamatinale, Pleyel en Herbe, Sur le chemin de l'école) et le recours à un prestataire de l'économie sociale et solidaire (Service perso SFMAD/PPV).

L'équipe

Rosy PENA, directrice de l'enfance.

La période

Généralisation par la Ville à compter de septembre 2013 d'une possibilité d'accueil accessible à toutes les écoles (61) en soutenant les associations qui souhaitent le mettre en place ou en ayant recours à un prestataire dans les quartiers où l'initiative associative n'existe pas.

Le projet

24 des 32 accueils de loisirs de la ville sont mis à disposition le matin avant la classe entre 7h et 7h30 selon les cas et jusqu'à 8h20. Un pedibus est organisé en cas de besoin pour accompagner les écoliers jusqu'à leur école. Le service est payant (de 27 centimes à 1,05 euros). Les enfants sont pris en charge par deux adultes par accueil.

Domaine d'application prioritaire

- Education, soutien à l'emploi.

Bénéficiaires

- Familles.

Les objectifs

Faciliter la vie quotidienne et favoriser l'emploi.

La méthodologie

Proposition aux associations, appel à un prestataire de l'économie sociale et solidaire durant l'année scolaire 2012/2013. Réorganisation des temps de travail des gardiens d'équipement scolaire.

Le budget

Budget de 440 000 euros pour les subventions aux associations et le paiement du prestataire et la mise à disposition des locaux (personnels pour l'ouverture et consommables).

L'impact

- Facilitation de la conciliation de la vie professionnelle et familiale.

Evaluation

- Recensement précis du nombre de familles ayant utilisé le dispositif et de la fréquence d'utilisation.

Les points forts

- Offrir aux écoliers un accueil collectif encadré avant l'école.
- Faciliter l'accès à l'emploi des habitants qui ont la nécessité de partir tôt.
- Soutenir l'initiative associative locale et l'emploi solidaire.

Les points faibles

Absence d'uniformité des modalités d'inscription (à l'hôtel de ville/sur place), de la tarification (forfait mensuel/à l'acte).



Généralisation de l'allongement de la pause méridienne

L'échelle géographique

Saint-Denis, tous groupes scolaires.

Le(s) initiateur(s)

Ville de Saint-Denis.

Les partenaires

Inspection académique, syndicats d'enseignants et de territoriaux, conseils de parents d'élèves, directions de la restauration scolaire, des agents de service, de l'enseignement, de l'enfance et DRH de la Ville...

L'équipe

Direction de l'Enseignement (pilote) et adjoint délégué.

Website

http://ville-saint-denis.fr/jcms/jcms/w_5001/internet-saint-denis-portail-accueil?text=pause+m%C3%A9ridienne

La période

- Septembre 2010 – juin 2011 : expérimentation dans 10 écoles.
- Généralisation à la rentrée 2011.

Le projet

Face à l'augmentation continue du nombre de rationnaires (7 400 par jour en moyenne sur l'année 2009), les conditions d'accueil des enfants sont rendues difficiles sur plusieurs sites particulièrement saturés.

Le diagnostic a été réalisé au regard de quatre critères :

- Qualité sociale : continuer à proposer une politique tarifaire sociale, à n'appliquer aucun critère d'accès aux restaurants scolaires, à accueillir les enfants au jour le jour sans pré inscription, permettant une réelle souplesse d'usage par les familles.
- Qualité sanitaire et hygiénique de la restauration scolaire : servir des repas équilibrés, riches en apports nutritionnels et respecter la réglementation relative à la restauration collective.

- Qualité de l'accueil : assurer une prise de repas dans des locaux adaptés, insonorisés et avec une capacité d'accueil satisfaisante.
- Qualité éducative : renforcer la dimension pédagogique du temps de repas en promouvant l'éducation nutritionnelle, en proposant des animations ou temps libres, renforcer l'encadrement stable et compétent en impliquant davantage de personnels connus des enfants.

Domaine d'application prioritaire

- Qualité du temps de pause méridienne dans les écoles.
- Qualité de la restauration scolaire et des conditions du déjeuner.
- Animation de ce temps périscolaire.
- Coordination entre temps scolaires et périscolaires.
- Cohérence avec le budget de la Ville.

Les bénéficiaires

Elèves des groupes scolaires de la Ville.

Les objectifs

Deux pistes d'amélioration des conditions d'accueil de la restauration scolaire ont été définies à partir du diagnostic, présentées et adoptées par le comité de pilotage de la pause méridienne :

- Mobilisation des compétences des personnels municipaux pour améliorer l'encadrement des enfants au cours de la pause méridienne : animateurs de l'enfance, de la jeunesse et ATSEM.
- Allongement du temps de pause méridienne à 2h de 11h30 à 13h30 permettant d'effectuer deux services dans de bonnes conditions sur la pause déjeuner (sortie des classes à 16h30 au lieu de 16h).



La méthodologie

En amont :

- De nombreuses études socio-économiques sur tous les thèmes ci-dessus.
- La construction d'ateliers, d'un comité de pilotage sous la validation du bureau municipal.

Afin de définir l'organisation la plus adaptée aux exigences qualitatives prédéfinies, il a été décidé que dès la rentrée scolaire 2010, plusieurs sites fassent l'objet d'organisations expérimentales définies en concertation avec les équipes des groupes scolaires concernés, ainsi que l'Education nationale.

Les sites ont été retenus au regard de 2 critères :

- Le niveau de saturation du restaurant et les perspectives d'augmentation des effectifs en 2010 (ouverture de classes).
- La volonté du personnel municipal, de l'éducation nationale et/ou des parents d'élèves d'expérimenter dès septembre 2010 une nouvelle organisation.

Ainsi, les cinq ensembles éducatifs (maternelle + élémentaire + restauration scolaire + centres de loisirs (maternel et élémentaire) ont été retenus comme sites pilotes.

La décision d'une expérimentation de la pause méridienne à 2h sur ces sites implique un changement d'horaires de travail pour le personnel de l'Education nationale, puisque la classe finira à 16h30.

Le budget

Cet allongement de la pause méridienne a mobilisé 200 K € de développement budgétaire et la création de 21 postes, totalement financés par le budget de la Ville ainsi que l'investissement pour la modernisation et l'augmentation de capacité de production de la cuisine municipale (2,3 millions d'euros et passage d'une capacité de production de 7 000 à 14 000 repas par jour).

L'évaluation

Le suivi et l'évaluation ont été réalisés par le comité de pilotage et les groupes de travail, d'abord pour chacun des 5 ensembles éducatifs expérimentaux, articulés aux procédures habituelles de concertation et de dialogue social.

Validation et mise en débat en bureau municipal, en CTP et dans le cadre de rencontres larges avec les parents d'élèves.

Les points forts

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs.
- Meilleure qualité du temps de la pause méridienne et de son utilisation pour les enfants.
- Réorganisation de la journée jugée satisfaisante par chaque catégorie d'acteurs.

Les points faibles

- Un coût financier réel.
- Poids porté essentiellement par la Ville.
- Ne résout pas entièrement l'organisation globale des temps scolaires et des temps de l'enfant (responsabilité qui relève de l'Etat).



Ouvrir les espaces Jeunesse le samedi

L'échelle géographique

Ville de Saint-Denis.

Le(s) initiateur(s)

La direction de la Jeunesse de la Ville de Saint-Denis.

Les partenaires

Direction vie des quartiers, vie associative.

L'équipe

Bertie ERNAUT, Directeur de la Jeunesse/ Fahim HAFID, Chef de service Animation Socio Educative.

Website

http://ville-saint-denis.fr/jcms/jcms/prod_43018/espaces-jeunesse

La période

Septembre 2011.

Le projet

13 espaces Jeunesse accueillent les 11-17 ans du lundi au vendredi après l'école et pendant les vacances scolaires. A compter de septembre 2013, les espaces Jeunesse sont également ouverts les samedis de période scolaire. En période scolaire, ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h, les mercredi et samedi de 14h à 19h.

Vacances scolaires : Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

En effet, de façon récurrente et ce depuis plusieurs années, la demande de l'ouverture des Espaces Jeunesse, le samedi et plus tard en soirée, est posée par le public. Jusqu'alors, les professionnels ont apporté des réponses ponctuelles liées à leurs motivations et leur mobilisation.

Pendant ces temps qui constituent une part importante du temps libre des ados et préadolescents, paradoxalement, les Espaces Jeunesse sont fermés.

Aujourd'hui, cette situation prive le public d'une offre

utile et les professionnels d'opportunité pour tisser des liens avec leurs publics. Dans ce contexte, il est proposé pour l'avenir une ouverture :

Cette proposition garantit 1 350 h accueil public à l'année au sein de l'Espace Jeunesse pour 1 170 h précédemment. Cette refonte permet une meilleure prise en compte du temps libre des ados et préadolescents. Elle répond au désir des usagers de voir des activités se réaliser le samedi

De plus face à la multitude de problèmes que produit chaque jour notre société, le lien intergénérationnel et la prise en compte de la vie des quartiers est indispensable. Ces axes s'affirment comme des outils indispensables à la construction citoyenne. En effet, aujourd'hui la question du vivre ensemble se pose de façon pressante. Cette dernière est particulièrement forte pour les ados et les préadolescents. Cette partie de la population exprime de façon très lisible son besoin de rapport entre pairs. Cependant, même s'il est tu, le rapport avec d'autres acteurs, d'autres tranches d'âge, d'autres ressources est tout aussi primordial. Le Conseil Municipal des Jeunes Habitants, les délégués d'antennes, les comités de parents, les multitudes de collaborations et de partenariats sont autant d'exemples.

De même, l'action éducative portée par les Espaces Jeunesse s'inscrit dans une complémentarité avec les autres acteurs éducatifs : famille, Direction de l'Enseignement, partenaires sociaux et, bien sûr, établissements scolaires.

Domaine d'application prioritaire

Loisirs des 11-17 ans.

Les bénéficiaires

11-17 ans.

Les objectifs

Etendre l'offre d'accueil à destination des 11-17 ans.



La méthodologie

Etude des pratiques des jeunes et extension des temps de travail des animateurs jeunesse.

Le budget

Pour le financement de l'augmentation des temps de travail des animateurs jeunesse et extension de l'utilisation des locaux (consommables).

- 16 380 € pour l'augmentation du volume horaire de travail des animateurs vacataires des espaces jeunesse, afin de mettre en place l'ouverture du samedi.
- Pour financer les 42 880 € nécessaires à la mise en place de cette évolution d'organisation des espaces jeunesse, la Direction Jeunesse propose de réaliser des économies en reportant 2 recrutements de personnel permanent (1 responsable d'espace jeunesse sur le quartier Cosmonautes et 1 animateur sur l'espace jeunesse de la Plaine à janvier 2014). Ces reports seront compensés par des recrutements de vacataires.

Les chiffres ci-dessous correspondent au solde dégagé :

Personnel Animation socio éducative	Besoins 2013	BP 2013	Solde permettant un transfert de crédits
Permanents	1 040 727 €	1 116 570 €	75 843 €
Vacataires	485 590 €	447 252 €	- 38 338 €
			37 505 €

L'impact

Elargissement de l'offre d'accueil et de loisirs des 11-17 ans, des temps d'animation des quartiers.

L'évaluation

Recensement de la fréquentation des espaces Jeunesse le samedi.

Les points forts

- Mieux correspondre aux temps des 11-17 ans.
- Renforcer l'offre de loisirs.